



**Vous êtes intéressés par la création
d'une Université Populaire de Parents ?**

**Participez à une journée d'information
sur le montage d'une UPP**

Jeudi 8 mars 2012 de 9 h 30 à 17 h 00
au Forum 104 -104, rue de Vaugirard Paris 6^e
(Métro Montparnasse)

Réponse avant le 28 février 2012
à l'aide du bulletin d'inscription

Programme de la journée :

◆ **Présentation de la démarche UPP**

- ◆ **Les valeurs et la visée** : la Charte des UPP
- ◆ **La méthodologie** : les différentes étapes de la création d'une UPP (mobilisation des parents, des institutions, travail exploratoire, recherche, actions citoyennes...)
- ◆ **La place des différents acteurs** (parents, animateurs, universitaires, institutionnels)
- ◆ **Les moyens** (humain, temps, finances...)

◆ **Présentation des porteurs de projets présents et de leurs terrains**

Une Université Populaire de Parents (UPP) peut être créée par différentes organisations : associations, centres sociaux, villes, groupes de parents informels... tous nécessairement reliés à l'ACEPP.

Ces organisations s'engagent à respecter les valeurs, les objectifs et la méthodologie des Universités Populaires de Parents, telles qu'explicitées dans la « Charte des UPP ».

Chaque organisation porteuse d'une Université Populaire de Parents s'engage à participer à la coordination nationale, aux temps de formation et séminaires.

Contact ACEPP :

Emmanuelle Murcier et Michelle Clausier

Chargées de la coordination et de l'accompagnement des Universités Populaires de Parents au sein de l'ACEPP
Tél. : 01 44 73 85 29

Courriel : emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr

Retrouver l'information sur le site : www.upp-acepp.com

* Les Universités Populaires de Parents (UPP) sont une marque déposée ©.

